

29/05/2019
REMISE DE PRIX



**REMISE DES PRIX DE L'ÉDUCATION CITOYENNE A
LA PRÉFECTURE DE LA VENDÉE**

Mercredi 29 mai, pour la troisième année consécutive, la cérémonie de remise des récompenses du prix de l'Education Citoyenne avait lieu à la Préfecture de Vendée, à la Roche-sur-Yon, dans le salon Erignac. Environ 120 élèves, professeurs et parents d'élèves des 22 écoles primaires, collèges et lycées publics et privés ayant répondu à l'appel à projets initié par la section de Vendée de l'ANMONM en partenariat avec la Direction des Services de l'Education Nationale de Vendée et en association avec la Direction de l'Enseignement Catholique, étaient accueillis par Mme Sibylle SAMOYAUULT, sous-préfète, directrice de cabinet de M. Benoît BROCARD, Préfet de Vendée.

Cette année encore, le jury du prix a pu constater la grande qualité des actions présentées au concours ainsi que le degré d'engagement des jeunes et des équipes éducatives porteurs de ces projets dont les objectifs étaient l'entraide, la solidarité, le respect de l'autre, l'égalité homme-femme, la coopération pour la défense de l'environnement et le devoir de mémoire, sujet d'actualité en 2018 avec les commémorations du centenaire de l'Armistice mettant fin à la Grande Guerre.

En ouvrant la cérémonie, Mme Michèle PELTAN, présidente de la section de Vendée de l'ANMONM, entourée de Mme Catherine CÔME, directrice académique, M. Dominique REMAUD représentant M. le Directeur de

l'Enseignement Catholique de Vendée, Mme Isabelle MOINET, conseillère départementale, M. Jacques BESSEAU, adjoint au Maire de La Roche-sur-Yon, M. Jacques AUDUREAU, Président du Conseil de Surveillance d'Hydrokit et généreux donateur, ainsi que de nombreux membres du comité de section de l'ANMONM Vendée, précisait que ces actions ont directement concerné 949 élèves. Pour sa part, Mme CÔME a remercié et félicité les équipes pédagogiques et l'ensemble des personnels des établissements scolaires qui ont soutenu et encadré les jeunes promoteurs des actions à la réussite desquelles ont souvent contribué des associations, des institutions, les parents et familles.

En conclusion, Mme SAMOYAULT tenait à dire sa grande satisfaction d'accueillir à la Préfecture les jeunes acteurs de ces initiatives, leurs encadrants et les familles et, insistant sur les valeurs de la République et du « vivre ensemble », appelait les jeunes à mettre en œuvre quotidiennement la bienveillance et la fraternité vis-à-vis d'autrui et les exhortait notamment à respecter et faire respecter les règles de la sécurité routière dans notre département où trop d'accidents concernent des jeunes.

Mme Michèle PELTAN procédait ensuite à l'énoncé du palmarès pour la remise des prix constitués pour tous les établissements de diplômes et d'une série de livres offerts par la section ANMONM, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la Ville de La Roche-sur-Yon, ainsi que de chèques pour les 3 premiers prix de chaque catégorie collective.

Ecoles primaires :

- Prix d'honneur attribués à l'école François Rabelais de Maillezais pour son action « devenir citoyen, acteur du vivre ensemble » et à l'école La Croix Maraude de Challans pour son action « agir sur le climat scolaire ».
- 3ème prix attribué à l'école Notre-Dame du Sacré Cœur de Saint-Etienne-du-Bois pour son action « défi class'énergie » avec un chèque de 100 € ;
- 2ème prix attribué à l'école François Rabelais de Maillezais pour son action « proposition de Loi sur le bon usage du numérique » avec un chèque de 150 €,
- 1er prix attribué à l'école « Les Dolmens » du Bernard pour son action « se souvenir des soldats de notre commune morts pour la France durant la guerre 1914-1918 » avec un chèque de 200 €.

Collèges :

- Prix d'Honneur au Collège Antoine de Saint-Exupéry de Bellevigny pour son action « une alimentation plus respectueuse de l'environnement » et au collège André Tiraqueau de Fontenay-le-Comte pour ses actions « clean city » et « halte au gaspillage alimentaire »,

- 3ème prix attribué au collège Jean Rostand des Herbiers pour son action « la Grande Guerre des Herbretais, d'histoire en mémoires » avec un chèque de 100 € ;

- 2ème prix attribué au collège Molière de Noirmoutier pour son action « les risques littoraux » avec un chèque de 150 € ;

- 1er prix attribué au collège Edouard Herriot de La Roche-sur- Yon pour son action « hôpital militaire temporaire n° 12 » avec un chèque de 200 €.

Lycées :

- Prix d'honneur au lycée François Truffaut de Challans pour son action «ambassadeurs lycéens de prévention du harcèlement scolaire», au lycée Notre-Dame de Fontenay-le-Comte pour son action « engagement auprès des migrants à Fontenay-le-Comte », au lycée Jeanne d'Arc de Montaigu pour son action «des petits pas pour les grandes causes», au lycée Notre-Dame de la Tourtelière de Pouzauges pour son action « agir pour l'Inde », au lycée Saint-François d'Assise de La Roche-sur-Yon pour son action « prévenir et combattre le harcèlement», attribué collectivement aux lycées Savary de Mauléon, Eric Tabarly, Valère Mathé associés au collège Paul Langevin des Sables d'Olonne pour leur action «E COP : écologie, écoles, environnement, coopération».

- 3ème prix attribué au lycée Edouard Branly de La Roche-sur-Yon pour son action « commémoration du centenaire 14/18 – traité de Versailles » avec un chèque de 100 € ;

- 2ème prix attribué au lycée Savary de Mauléon des Sables d'Olonne pour son action « s'engager pour une cause humanitaire et pour l'égalité homme-femme » avec un chèque de 150 € ;

- 1er prix attribué au lycée Valère Mathé des Sables d'Olonne pour son action « devoir de mémoire – hommage aux déportés du Struthof et aux victimes du nazisme » avec un chèque de 200 €.

A l'issue de la remise de ces prix départementaux, Michèle PELTAN avait le plaisir de remettre, à chaque établissement scolaire ayant reçu un 1er prix, le diplôme national ANMONM de témoignage de reconnaissance d'Education Citoyenne 2019 accompagné d'une magnifique médaille.

Rédacteur : Thérèse Charrieau